

JCRV
-
GPGE



ECOLE DE JUDO

AUTORISATIONS DE SORTIE ET EN CAS D'ACCIDENT



Un esprit, Des valeurs, Une famille

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant
..... du cours

AUTORISATION DE SORTIE

1/ autorise* ☐ n'autorise pas** ☐ mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'association à l'issue de son cours.

2/ autorise** Mme/M. à venir chercher mon enfant à l'issue du cours

autorise** Mme/M. à venir chercher mon enfant à l'issue du cours

autorise** Mme/M. à venir chercher mon enfant à l'issue du cours

* En signant cette autorisation, je décharge le JCRV – GPGE et l'ensemble de l'équipe pédagogique de toute responsabilité en cas d'accident survenant à l'issue du cours en dehors du périmètre de l'association.

** Sans autorisation, les élèves seront retenus au sein du dojo jusqu'à l'arrivée du représentant légal.

AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DES SOINS D'URGENCE

autorise ☐ n'autorise pas ☐ le JCRVGPGE à :

- A faire hospitaliser en cas d'urgence,
- A faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers, SAMU,...).
- A faire soigner dès que son état physique le nécessite,
- A transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure, pour que puisse être pratiquée, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur votre enfant.

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Informations médicales complémentaires

Votre enfant fait-il des allergies : oui ☐ non ☐

Si oui lesquelles :

Votre enfant a-t-il des contre indications médicales : oui ☐ non ☐

Si oui lesquelles

Date :

Signature du représentant légal ou du majeur :